

École maternelle Le Grand Chemin  
rue Jean Piettre  
77910 Varreddes

Procès-verbal du Conseil d'école  
Année scolaire 2020/2021

Présidente de séance : Mme MOREL Julie

Secrétaire de séance : Mr FOURTIER Benjamin

Tél 0164345810 Fax Courriel Ce.0772554H @ac-creteil.fr	<input checked="" type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> trimestre <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	<b>Date</b> Le 02/11/2020  De 18h00 à 19h30 <i>en visioconférence</i>
--	---	--	---

**ORDRE DU JOUR**  
**du 1<sup>er</sup> conseil d'école**

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école
2. Organisation pédagogique de l'école à la rentrée 2020
3. Règlement intérieur de l'école
4. Présentation de la charte de la laïcité
5. Sécurité, Hygiène et Travaux
6. Présentation des axes du projet d'école
7. Vie de l'école
8. Activités périscolaires
9. Finances
10. Dates et horaires des prochains conseils d'école

**Présents :**

Enseignant(e)s de l'école	Mme MOREL Julie Mme MARTINEAU Tiphaine Mr FOURTIER Benjamin Mme LEMSEN Sophie
Membres du RASED	---
IEN ou son représentant	---
DDEN	Mr HOUARD Jean-Yves
Parents élus	Mme LESEUR Aurélie Mme AMELIN Aurélie Mme LANTENOIS Estelle Mme RIVELON Marine Mme GOURSAT Lucile Mme JEANBAPTISTE
Les maires ou leur représentant	Mr DIDON , adjoint de Marcilly Mme DAOUST, adjointe de Varreddes
Conseillers municipaux	Mme AMADO Ludivine, commission scolaire Marcilly
Autre membre invité	
<u>Absent(e)s</u>	<u>Absent(es) excusé(es)</u> Mme GONIN Claire Mme PARIZEL Laëtitia



École Maternelle Le Grand Chemin  
rue Jean Piettre  
77910 VARREDDDES  
☎ : 01 64 34 58 10

## Conseil d'École Lundi 02 novembre 2020

### 1) Modalités de fonctionnement et attributions du conseil d'école

- Tour de table : présentation des membres du Conseil d'École.
- Résultats des élections des parents du vendredi 09 octobre 2020 de 8h30 à 12h30 : 184 électeurs inscrits, 114 votants soit 61,96 % de suffrages exprimés.  
Ont été élus titulaires: Mmes Leseur, Rivelon, Jeanbaptiste, Amelin et comme suppléantes : Mmes Baudoin, Parizel et Goursat.
- Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:
  - 1° Vote le règlement intérieur de l'école;
  - 2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
  - 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
    - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
    - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
    - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
    - d) Les activités périscolaires;
    - e) La restauration scolaire;
    - f) L'hygiène scolaire;
    - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.
  - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;
- 6° Donne son accord:

- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;
  - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L. 401-4](#).
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée

Il se regroupera trois fois au cours de l'année scolaire.

### 2) Organisation pédagogique de l'école à la rentrée 2020

#### Rythme scolaire :

- Les semaines sont de 4 journées soit 24 heures de classe pour les élèves. Les matinées et les après-midis sont de 3h.
- Mme Morel rappelle l'importance de l'assiduité des élèves une fois inscrits à l'école Maternelle.
- Horaires : de 8h50 à 11h50 et de 14h00 à 17h00.  
Les portes sont ouvertes 10 min avant le début des cours et les portes doivent être fermées à l'heure : toujours sous vigipirate.
- Aide Pédagogique Complémentaire : Elle est organisée par les enseignants de

13h20 à 13h50 les lundis, mardis ou jeudis. Les parents doivent donner leur accord en signant l'autorisation dans les cahiers de correspondance. Une liste est transmise à la responsable de cantine.

### **Effectifs :**

- L'école est composée de 4 classes regroupant 96 élèves inscrits.
  - \*Classe Jaune de Mr FOURTIER : 10MS et 14GS : 24 élèves
  - \*Classe Verte de Mme MARTINEAU : 13 PS et 11 MS : 24 élèves
  - \*Classe Bleue de Mme GONIN : 11MS et 12 GS : 23 élèves
  - \*Classe Rouge de Mme MOREL : 13 PS et 12 GS : 25 élèvesMme Cauvin Karine est chargé de l'enseignement de la classe rouge tous les mardis, journée de décharge direction de Mme Morel. Cette répartition a été effectuée lors d'un conseil des maîtres.
- Font également parties de l'équipe pédagogique : Madeleine et Mégane, en tant qu'ATSEM.
- Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021 indiquent une baisse de la fréquentation en maternelle. Les commissions de carte scolaire se basent sur nos remontées mais également sur celles du RPI. Sur le RPI, les effectifs permettent de conserver 10 classes. Mais au regard des effectifs de la maternelle et de ceux de l'élémentaire, il a été décidé qu'une classe fermerait en maternelle pour ouvrir en élémentaire. Mr l'Inspecteur a adressé un courrier à l'inspection académique dans ce sens. Nous attendons la décision de la commission de février.

### **Décloisonnements :**

- Les décroisements ne sont pas compatibles avec le protocole sanitaire.

### **APC :**

- Ces groupes permettent avant tout une mise en confiance et des moments privilégiés avec l'adulte. Les ateliers se font sous forme de jeux. Une partie est consacrée à apporter une aide et une autre partie permet une découverte et d'apprentissage sous forme de petits jeux oraux.
- Ils ont débuté le lundi 5 octobre.

## **3) Règlement intérieur**

- Document joint
- Le règlement est approuvé à l'unanimité.

## **4) Chartes de la Laïcité.**

- La charte de la Laïcité à l'école rappelle les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter. (Circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013)
- Lecture de la Charte (document joint).

## **5) Sécurité, Hygiène et Travaux**

### **Sécurité :**

- Un exercice incendie a été effectué et réalisé sans problème le mardi 30 septembre 2020. L'école a été évacuée en 1min20 par les 87 élèves présents. Tous les élèves étaient informés de cet exercice. Le prochain exercice incendie aura lieu lors de la 3ème période mais les élèves ne seront pas avertis.
- Un exercice alerte-attentat aura lieu sur la deuxième période avec un scénario académique. Le PPMS-Alerte attentat a été révisé et envoyé à l'inspection.
- Nous sommes passés en alerte vigipirate-attentat renforcé. La vigilance de tous est requise. Devant limiter les attroupements, nous remercions les parents de ne pas rester devant les écoles pour discuter entre eux.

### **Hygiène :**

- Nous mettons en place un nouveau protocole sanitaire pour cette rentrée. Celui-ci nous contraint à limiter les brassages d'élèves et intensifier le lavage des mains. Le reste était déjà mis en place.
- Les parents doivent toujours prendre la température de leurs enfants avant de venir à l'école et prévenir la directrice si l'enfant est positif à la Covid.
- Nous allons arriver dans une période propice à d'autres maladies contagieuses, nous remercions les parents de nous informer.

### **Travaux :**

- Les pièces usées du château ont été changées pendant les vacances.

## **6) Projet d'École**

- Les trois grands axes 2018/2021 sont :
  1. Développer les outils du langage
  2. Développer la logique mathématiques
  3. Eco-citoyen en devenir

- L'équipe enseignante va poursuivre l'exploitation des activités de langage déjà mises en place (lexique, etc.) et les petits jeux mathématiques. Elle va orienter son année sur le travail de l'articulation et développer le raisonnement mathématique. Les élèves seront sensibilisés aux gestes écologiques (recyclage, tri, etc.) comme les années précédentes.

## 7) Vie de l'école

- Vendredi 16 octobre : ferme itinérante (financé par le Syndicat)
- Vente de chocolats pour Noël.
- Jeudi 5 novembre : fête de l'Automne. Suite au protocole, pas de goûter partagé, les élèves resteront dans leur classe.
- Mardi 10 novembre : photographies, les photos familles et fraternelles hors école sont annulées à cause du contexte sanitaire.
- Vendredi 11 décembre: spectacle de Noël par la compagnie Pois de Senteur (financé par le Syndicat)
- Mardi 15 décembre au matin : venue du Père-Noël.
- Projet de voyage des GS : malgré l'incertitude liée à la Covid, nous mettons en route ce projet. Dans un premier temps, un mot va permettre d'évaluer la participation des GS.
- Les livrets scolaires doivent être remis aux familles lors de rendez-vous en deuxième période. Cependant avec le confinement aménagé, les familles ne seront pas autorisées à circuler pour se rendre à ces rendez-vous. Nous réfléchirons selon le point présidentiel mi-novembre la manière dont nous les réaliserons.

## 8) Activités périscolaires

### Cantine :

- La parole est donnée à Mme Daoust.
- 50 enfants de maternelle fréquentent la cantine.
- Périscolaire : 15-20 enfants le mercredi tous niveaux confondus et 10 enfants en moyenne le matin et le soir.
- À la cantine, les enfants sont regroupés par classe et les tables sont distancées.
- Par mauvais temps, les enfants ont une salle pour s'abriter.
- Mme Daoust va rencontrer Mme Morel pour organiser le temps libre en fonction des récréations de l'école.

### Bus:

- Les chasubles ont été distribués par Mme Amado.
- Le protocole du transport en cas de perturbation météorologique va être donné aux parents de Marcilly.

## 9) Finances

### Compte de la Coopérative Scolaire :

- La Coopérative de l'école Maternelle de Varreddes est une association Loi 1901. Le compte de la coopérative est toujours ouvert à la Banque Postale.
- Le compte de l'école est créditeur de 2 128,37 euros. Ceci s'explique par la fermeture de l'école en période 4 et l'annulation des projets de sorties.
- Dépenses à venir : Achat de livres pour Noël.

### Budget Intercommunal :

- Le budget du Syndicat Intercommunal pour l'année 2020 était de 4300 euros (soit 43 euros par élève sur la base de 100 élèves inscrits en 2019). 120 euros sont destinés aux consommables ainsi que 2000 euros de financement de cars pour les sorties. Le budget des classes est finalisé. Le budget bus a été utilisé pour les animations sur l'école, n'ayant pu réaliser de sortie en juin : ferme pédagogique et spectacle de Noël.
- Demande d'un budget spécifique pour :
  - subvention pour le voyage des GS
  - achat de bancs pour la cour de récréation.
  - renouvellement de chaises
  - rideaux dans la salle de la motricité
- Un nouveau photocopieur devrait arriver ce mois-ci.

## 10) Dates et horaires des prochains conseils d'école

La directrice propose les dates des prochains conseils d'école :

- Mardi 16 mars 2020 à 18h30
- Mardi 15 juin 2020 à 18h30

*La séance du Conseil d'École est levée à 19h39.*